

IL EXISTE 2 LICENCES :

- **la Licence A** permet de participer à toutes les compétitions. Elle donne droit au classement Élo et au classement Élo Rapide.
- **la Licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où elles ont une durée inférieure à 61 minutes.

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité.

Tous les licenciés bénéficient de l'assurance GROUPAMA lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile, GROUPAMA.

Mutations : les joueurs mutés (cf. Règles Générales – livre FFE) doivent être licenciés au plus tard le **30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

Il est préférable de faire figurer le nom de la ville dans celui de votre club.

LA PRISE DE LICENCES :

Voir au verso Consignes pour la prise de licences.

VOS CORRESPONDANTS POUR LES LICENCES

LAETITIA CHOLLET : Alsace ; Auvergne ; Bourgogne ;
Champagne-Ardenne ;
Franche-Comté ; Limousin
laetitia.chollet@echecs.asso.fr – 01 39 44 65 83

CELINE LAGADIC : Basse-Normandie ; Centre-Val de Loire ;
Corse ; Côte d'Azur ; Haute-Normandie ;
Lyonnais ; Pays de Loire ; Picardie ; Provence
celine.lagadic@echecs.asso.fr – 01 39 44 65 86

JULIEN THIPHINEAU : Aquitaine ; Bretagne ; Dauphiné-Savoie ;
Guadeloupe ; Guyane ; Ile-de-France ; La
Réunion ; Languedoc ; Lorraine ; Martinique ;
Midi-Pyrénées ; Nord-Pas de Calais ;
Poitou-Charentes ; Polynésie
julien.thiphineau@echecs.asso.fr – 01 39 44 65 82

Le site fédéral :
www.echecs.asso.fr

LES TARIFS PAR CATÉGORIES

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
Senior	Né en 1992 et avant	26	5
Junior	Né en 1993 et 1994	13	1,5
Cadet	Né en 1995 et 1996	13	1,5
Minime	Né en 1997 et 1998	8	1,5
Benjamin	Né en 1999 et 2000	8	1,5
Pupille	Né en 2001 et 2002	8	1,5
Poussin	Né en 2003 et 2004	8	1,5
Petit Poussin	Né en 2005 et après	8	1,5

Cotisation club

Suite au vote de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2009, le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, soit au 31.08.2012 pour cette nouvelle saison. Le montant de la cotisation due par le club est indiqué sur le bordereau de ré-affiliation.

BAREME DE LA COTISATION-CLUB :

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	35 Euros
2 voix	40 Euros
3 voix	45 Euros
4 voix	50 Euros
5 voix	55 Euros
6 voix	60 Euros
7 voix	65 Euros
8 voix et plus	70 Euros

MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS

Par souci environnemental, les règlements mis à jour ne seront pas envoyés en même temps que la circulaire de rentrée et les bordereaux de ré-affiliations. Ils seront disponibles sur le site fédéral à partir du début de la saison.

Toutefois, les clubs désirant une version papier, pourront en faire la demande, en renvoyant ce bon de commande au secrétariat fédéral (adresse au bas de la page).

Nom Prénom

Président du club de

Adresse

Code postal Ville.....